

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 30 juin 2008

**MAIRIE DE DIJON**

**Président** : M. REBSAMEN  
**Secrétaire** : M. BORDAT  
**Membres présents** : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON -  
 Mme DILLENSEGER - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-  
 LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mlle KOENDERS - Mme  
 DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST -  
 Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLLE - M. PRIBETICH - Mme HERVIEU -  
 Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mlle MODDE - Mlle MASLOUHI - Mlle CHEVALIER - M. EL  
 HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. AYACHE -  
 M. OUAZANA  
**Membres excusés** : M. MARTIN - M. ALLAERT - M. HELIE - M. DUGOURD - Mme VANDRIESSE  
**Membres absents** :

## OBJET DE LA DELIBERATION

**Cinéma d'art et d'essais « l'Eldorado » - Mission de développement culturel - Attribution de subvention - Convention à passer entre la Ville et la sarl Lugano**

Monsieur Berteloot, au nom des commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

« L'Eldorado », cinéma d'art et d'essais installé à Dijon 21 rue Alfred de Musset, est exploité depuis le 31 janvier dernier par la sarl Lugano, dont le siège social est situé 54, rue Monge à Dijon.

Depuis 1991, la Ville soutient les activités de cet établissement, placé dans une situation fortement concurrentielle, en raison du nombre important d'écrans programmés par les circuits de diffusion nationale à Dijon, rendant son exploitation très précaire.

Leur maintien est indispensable. Aussi est-il proposé de pérenniser le soutien assuré jusqu'à présent par la Ville à leur financement.

Il est donc proposé de confier à la sarl Lugano, par convention d'une durée de trois ans, une mission de développement culturel, pour laquelle la Ville apporterait une participation de 60 980 € par an.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1- décider de pérenniser le soutien de la Ville aux activités du cinéma d'art et d'essais « l' Eldorado » ;
- 2- décider de confier à la sarl Lugano, qui en assure l'exploitation, une mission de développement culturel, pour une durée de trois ans, à compter du 1er juillet 2008 ;

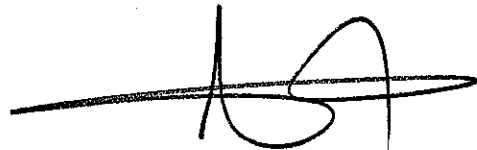
3- décider la participation de la Ville à son financement à raison de 60 980 € par an ;

4- approuver le projet de convention à passer entre la Ville et la sarl Lugano, annexé au présent rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;

5- m'autoriser à signer la convention définitive ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Pour Extrait Conforme  
Le Maire,  
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 03/07/08

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

- 3 JUL. 2008



**CINÉMA « L'ELDORADO »**  
**MISSION DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL**  
**CONVENTION ENTRE LA VILLE ET LA SARL LUGANO**

Entre

- la Ville de Dijon, représentée par son Maire en exercice, agissant au nom et pour le compte de la Ville, en vertu de la délibération du Conseil municipal du 30 juin 2008, d'une part,

et

- la SARL Lugano, dont le siège social est situé 54 rue Monge à Dijon (21), représentée par son gérant, Monsieur Matthias Chouquer, exploitante du cinéma « L'Eldorado », d'autre part.

**ATTENDU**

- qu'il est souhaitable que les activités du cinéma « L'Eldorado » soient maintenues et développées à Dijon en raison de l'intérêt culturel qu'elles présentent pour la Ville.

Il a été convenu ce qui suit :

**Article 1**

La Ville de Dijon confie à la SARL Lugano, exploitante du cinéma « L'Eldorado », une mission de développement culturel sur le thème du cinéma, comprenant les actions suivantes :

- développement d'une programmation spécifique de grande qualité artistique, en liaison avec les distributeurs indépendants ;
- développement d'une programmation de rediffusion des grands classiques du cinéma ;
- organisation de manifestations particulières (projections spéciales ou cycles sur un auteur, un genre cinématographique ou une cinématographie étrangère) ;
- actions d'information du public par l'édition d'une documentation spécifique ;
- actions en direction du jeune public par une programmation et une animation spécifiques, notamment dans le cadre des dispositifs du Plan Educatif Local.

La nature et le contenu des différentes actions seront arrêtés chaque année en accord avec la Ville de Dijon.

**Article 2**

La SARL Lugano s'engage à fournir chaque année un rapport quantitatif et qualitatif de ses activités ainsi que le bilan, le compte de résultat et ses annexes établis ou certifiés par l'expert comptable.

### **Article 3**

En contrepartie de ces obligations, la Ville de Dijon s'engage à verser à la SARL Lugano une participation financière fixée à 60 980 € par an, au cours du 1er semestre de chaque année civile, sur production d'une facture établie et accompagnée du bilan détaillé des actions réalisées au cours de l'année précédente.

Pour l'année 2008, la participation sera versée sur présentation d'une facture dès que la présente convention sera devenue exécutoire.

### **Article 4**

Cette convention prend effet au 1er juillet 2008 et est conclue pour une période de trois ans.

### **Article 5**

Toute modification intervenant dans les structures de la société devra être portée à la connaissance de la Ville de Dijon.

### **Article 6**

La convention sera résiliée de plein droit en cas de non-respect du programme d'actions, d'une des clauses énoncées, ainsi qu'en cas d'ouverture d'une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire à l'encontre de la société.

Fait à Dijon, le

Pour la SARL Lugano,

Pour la Ville,  
l'Adjoint délégué à la culture  
et au patrimoine municipal,

Matthias Chouquer

Yves Berteloot